



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **6 juin 2011**

Décision n° **B-2011-2396**

commune (s) : Villeurbanne - Vaulx en Velin

objet : Carré de Soie - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet global - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres avec mise en concurrence

service : Délégation générale au développement urbain

**Rapporteur :** Monsieur Abadie

**Président :** Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 30 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 juin 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Blein, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Barge, Brachet, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 6 juin 2011****Décision n° B-2011-2396**

commune (s) : Villeurbanne - Vaulx en Velin

objet : **Carré de Soie - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet global - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres avec mise en concurrence**

service : Délégation générale au développement urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 25 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le développement du Carré de Soie rentre aujourd'hui dans une nouvelle phase, après l'ouverture du pôle de commerces et de loisirs et la mise en service du pôle multimodal de transports en commun. Il convient maintenant de réaliser des opérations d'aménagement qui permettent l'émergence de nouveaux quartiers offrant des équipements, des logements et des activités.

Les opérations d'initiative privée ou publique concernent des territoires très divers par leur taille et leur situation dans le Carré de Soie.

L'objectif est donc d'organiser le développement des différents projets au stade de l'étude comme de la réalisation, en pilotant les différents maîtres d'ouvrage et en coordonnant les interfaces entre les projets.

En outre, un autre objectif est de réinterroger périodiquement les stratégies mises en œuvre, pour des réajustements éventuels plus en adéquation avec les évolutions constatées.

La mission Carré de Soie a besoin pour cela d'un prestataire qui devra, à travers les processus mis en œuvre, veiller à l'émergence d'une dynamique de projet associant tous les partenaires du développement du Carré de Soie.

Une procédure d'appel d'offres a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution du marché relatif à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet global du Carré de soie.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Il comporterait un engagement de commande minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC et maximum de 320 000 € HT, soit 382 720 € TTC pour la durée du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants, et 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 6 mai 2011, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Algoe pour une durée de 4 années.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché de prestations pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet global du Carré de Soie et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Algoe pour un montant de 320 000 € HT, soit 382 720 € TTC maximum pour une durée de 4 ans.

**2° - La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 - compte 622 800 - fonction 820 - opération n° 0984.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 7 juin 2011.**